



Compte-rendu de la réunion de la **Commission inclusivité et accessibilité** tenue le 21 février 2022 à 17 h 30 en visioconférence.

Sont présents : Michèle Murray, conseillère déléguée
Philippe Magnenat, conseiller délégué

Sont également présents : Liza Poulin, mairesse
Annie Lafrenière, directrice
Service des communications
Josée Labelle, adjointe administrative
Direction générale
Stéphane Tessier, chef de section
Vie associative et communautaire
Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie
communautaire
M. Hojati, conseiller à la Direction de la mise en
œuvre de la loi
Office des personnes handicapées du Québec

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Les conseillers délégués de la Commission déclarent la réunion ouverte.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 31 JANVIER 2022**

Le compte rendu de la rencontre du 31 janvier 2022 est accepté tel que soumis.

4. **SUIVI ET INFORMATION CERNANT LES QUATRE MANDATS PRIORITAIRES**

4.1 **PLAN D' ACTIONS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, (E-20.1), les municipalités doivent appliquer des mesures qui y sont prévues, dont :

Article 61 : Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Le plan d'action 2021-2024 ainsi que le bilan 2020 des actions réalisées sont accessibles sur le site Web de la Ville.

4.1.1 PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

Chaque année, la Ville a l'obligation de déposer un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan est analysé par l'Office québécois des personnes handicapées. Cette analyse est présentée aux membres de la Commission par M. Afshin Hojati, conseiller à la Direction de la mise en œuvre de la loi.

Le plan d'action répond très bien à tous les critères établis et les recommandations seront transmises de façon officielle à Mme La Mairesse.

4.2 COALITION DES MUNICIPALITÉS INCLUSIVES DE L'UNESCO

Ce réseau réunit des municipalités motivées à améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, l'exclusion et l'intolérance. La Ville de Blainville y adhèrera.

4.3 CONSULTATION SUR L'ÉTAT DE LA DIVERSITÉ À BLAINVILLE

Comme la Commission jeunesse a comme objectif de faire une consultation citoyenne sur la diversité à Blainville, le Service des communications analyse actuellement les options pour l'acquisition d'une plateforme de consultation à cet effet.

4.4 BUDGET PARTICIPATIF

Yannick Proulx travaille à l'élaboration d'un projet de budget participatif.

5. VARIA

Mme Murray et M. Magnenat ont rencontré des membres de l'AQDR – Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. Un lien sera établi entre cet organisme et la Table des aînés.

6. **CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES**

La prochaine rencontre aura lieu le 23 mars à 17 h 30.

La conseillère déléguée,

Le conseiller délégué

(s) Michèle Murray

(s) Philippe Magnenat